Nations Unies A/71/175

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 65 b) de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'enfant

Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport évalue les mesures prises en 2015 en vue d'édifier un monde digne des enfants et met l'accent sur les lacunes dans la réalisation et les réorientations stratégiques nécessaires pour atteindre les objectifs qui ne l'ont pas été.

Le rapport a été établi en application de la résolution S-27/2 de l'Assemblée générale, adoptée à sa vingt-septième session extraordinaire en 2002, et des résolutions 58/282 et 61/272, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action qui figure en annexe à la résolution S-27/2, intitulée « Un monde digne des enfants ».

* A/71/150.

16-12675 (F) 290816 300816

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	5
	A. Élaborer des plans en faveur des enfants	5
	B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant	6
	C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants	6
	D. Suivre les progrès	7
	E. Garantir la participation et la libre expression des enfants	8
III.	Progrès accomplis dans les quatre grands domaines	9
	A. Promouvoir une existence saine	9
	B. Dispenser un enseignement de qualité	14
	C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	17
	D. Lutter contre le VIH/sida	19
IV.	Perspectives d'avenir	20

I. Introduction

1. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, les délégations de 190 pays ont adopté un document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) dans lequel figurent une Déclaration et un Plan d'action. Conformément à la résolution, les États Membres ont pris l'engagement d'atteindre des objectifs assortis de délais en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur : la promotion d'une existence saine; l'offre d'un enseignement de qualité; la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; la lutte contre le VIH/sida. Ce quatorzième rapport fait le point sur les progrès enregistrés dans la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire.

2. Dans la résolution 65/1 de l'Assemblé générale, les États Membres se sont engagés à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par la suite, au cours de la réunion de haut niveau célébrée en 2014 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États Membres, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires se sont engagés à œuvrer ensemble pour que chaque enfant bénéficie de chances égales dans la vie.

3. Des accords substantiels portant sur des domaines variés et de portée mondiale concernant les enfants ont été signés en 2015. Ils portent notamment sur le développement durable (les objectifs de développement durable), la réduction des risques de catastrophe [le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)], les changements climatiques (l'Accord de Paris), et le financement du développement (le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement). Les accords sur les questions humanitaires conclus au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu en mai 2016, de même que ceux portant sur les questions d'urbanisation devant être conclus à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)), qui se tiendra en octobre 2016, contribueront de façon considérable à faire respecter les droits des quelque 2,3 milliards d'enfants et à accroître l'égalité des chances des plus défavorisés.

4. Les chances d'un enfant de survivre et de s'épanouir étaient bien supérieures en 2015 que lorsque la communauté internationale s'est engagée en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, comme cela a été reconnu lors de la séance de réflexion spéciale du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) consacrée à l'équité, qui s'est tenue en juin 2015. Des progrès importants ont été réalisés entre 2000 et 2015, notamment en matière de survie de l'enfant, de nutrition, de scolarisation dans le primaire et de réduction de la transmission mère-enfant du VIH. Le nombre total d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire est tombé de plus de moitié, passant de 12,7 millions en 1990 à environ 5,9 millions en 2015. Le taux d'insuffisance pondérale avec retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 25 % à 14 % au cours de la même période. Cependant, l'hypotrophie nutritionnelle, que l'on sait à présent être l'un des principaux signes de dénutrition chez l'enfant, touche aujourd'hui encore près d'un quart des enfants dans le monde. La mortalité maternelle, qui reste cependant extrêmement élevée, a chuté de façon spectaculaire, passant de 532 000 décès en 1990 à 303 000 en 2015. En Afrique subsaharienne,

plus de 6,2 millions de décès dus au paludisme ont pu être évités entre 2000 et 2015, principalement chez les enfants de moins de 5 ans. À l'échelle mondiale, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire a diminué de près de moitié depuis 15 ans, passant de 105 millions en 1999 à environ 59 millions en 2013. En 2015, 91 % de la population mondiale utilisait une source d'eau potable améliorée, contre 76 % en 1990.

5. Toutefois, la persistance, voire, dans bien des cas, l'accroissement des inégalités prive les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés des services auxquels ils ont droit. À l'échelle mondiale, en 2015, 2,4 milliards d'êtres humains ne bénéficiaient toujours pas d'installations d'assainissement améliorées et 946 millions d'entre eux font leurs besoins en plein air. On estime que 36,9 millions de personnes dans le monde étaient porteuses du VIH en 2014, dont environ 2,6 millions étaient des enfants de moins de 15 ans. Il ressort du précédent rapport (A/70/265), que bien que la proportion d'adolescents ayant des connaissances détaillées et précises sur le VIH ait augmenté à l'échelle mondiale, au sein des quintiles de revenu les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, 83 % des filles ne sont toujours pas informés. Le taux de mariages d'enfants a légèrement diminué entre 1990 et 2010. Cependant, l'écart dans les taux de mariages d'enfants, au niveau mondial, entre le quintile des filles les plus riches et celui des plus pauvres a augmenté de façon spectaculaire.

6. L'ampleur et la complexité des crises n'ont cessé de se renforcer en 2015, période pendant laquelle l'UNICEF et ses partenaires ont dû faire face à 310 situations de crises humanitaires de différentes envergures dans 102 pays. Les conflits prolongés ont touché de plus en plus d'enfants et de familles, tandis que les crises humanitaires se sont étendues au-delà des frontières, entraînant des déplacements dans toute la sous-région. En 2015, les enfants représentaient un quart des 1 million de réfugiés et de migrants qui ont fui la République arabe syrienne et les zones de conflit au Moyen-Orient et au-delà. En raison des changements climatiques, plus de 50 millions d'enfants vivent dans des régions à haut risques d'inondation et près de 160 millions vivent dans des zones exposées à des risques élevés ou extrêmement élevés de sécheresse.

7. Les conflits prolongés ont touché des millions d'enfants, en particulier en Iraq, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen. Les crises de déplacement et de réfugiés comme celles du Burundi, du Nigeria et du Moyen-Orient ont exposé un nombre de plus en plus important d'enfants à de rudes pénuries alimentaires, à des maladies et à des violences. En Europe, des milliers d'enfants en déplacement ont rencontré de nombreuses difficultés, notamment des risques accrus en matière de protection. Au Népal, deux tremblements de terre dévastateurs ont coûté la vie à plus d'un million d'enfants. Dans les îles du Pacifique, les changements climatiques ont décuplé les effets des risques naturels de telle sorte que les moyens locaux sont rapidement devenus insuffisants pour y faire face. L'épidémie d'Ebola, qui est apparue en 2014 et s'est propagée jusqu'en 2015, a eu de lourdes conséquences en Guinée, au Libéria et au Sierra Leone : les moyens de subsistance ont été touchés, les services publics perturbés et les progrès accomplis ces dernières années, compromis.

8. Les organismes des Nations Unies se sont attachés en priorité à sauver des vies, protéger les enfants et s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité aux crises. En 2015, ces organismes ont continué de tirer parti des avantages

comparés de plusieurs stratégies humanitaires efficaces : avoir une présence sur le terrain avant, pendant et après les situations d'urgence; adopter une approche multisectorielle; mettre à contribution le vaste réseau de partenaires parmi lesquels figurent les gouvernements, la société civile et le secteur privé; prendre part à la collaboration interinstitutions avec d'autres partenaires engagés dans les questions humanitaires.

9. En 2015, ces stratégies ont permis aux organismes des Nations Unies de concourir à l'amélioration de la situation de millions d'enfants dans de nombreux contextes différents. À l'échelle mondiale, près de 25,5 millions de personnes avaient accès à une quantité suffisante d'eau de qualité propre à la boisson, la cuisson et l'hygiène personnelle. Près de 2 millions d'enfants, âgés de 6 à 59 mois, souffrant de malnutrition aiguë sévère, ont eu accès à des programmes d'alimentation thérapeutique et 23 millions d'enfants, âgés de 6 mois à 15 ans, ont été vaccinés contre la rougeole. Plus de 3,1 millions d'enfants ont bénéficié d'un soutien psychosocial et 7,5 millions d'enfants en âge d'aller à l'école ont reçu une éducation de base formelle et non formelle. Environ 16 600 femmes vivant avec le VIH ont poursuivi leur traitement antirétroviral.

II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

A. Élaborer des plans en faveur des enfants

10. Au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015, les États Membres ont exposé un plan d'action mondial visant à éliminer la pauvreté extrême et la faim, à dispenser une éducation de qualité pour tous tout au long de leur vie, à protéger la planète et à promouvoir des sociétés pacifiques et sans laissés pour compte. Un grand nombre des 17 objectifs de développement durable déclinés en 169 cibles concernent directement les enfants. Cependant, tous les objectifs contribuent à apporter une solution aux besoins des enfants et à faire en sorte qu'ils soient à l'abri de tout danger, qu'ils vivent dans un environnement paisible et que leurs droits soient respectés.

11. Les objectifs de développement durable, qui sont le prolongement de ceux du Millénaire pour le développement, s'attachent à prendre en compte la situation des enfants, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la nutrition, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement ainsi que l'égalité des sexes. Les objectifs de développement durable incluent également des engagements cruciaux en matière de protection de l'enfance, d'éducation préscolaire et de réduction des inégalités. Par ailleurs, ces objectifs traduisent le fait que l'engagement constructif, véritable et durable des enfants et des jeunes est reconnu comme un facteur essentiel pour obtenir des résultats durables et stimuler leur participation en tant qu'agents positifs du changement au sein de leur famille et de leur milieu.

12. Les États Membres sont à différents stades d'adaptation des objectifs mondiaux à leurs contextes nationaux. Dans de nombreux pays, il y a eu des cérémonies de lancement officielles à l'échelle nationale, la création de comités directeurs chargés de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action visant à faciliter l'intégration des objectifs dans les programmes de développement, les stratégies et les priorités aux niveaux national et local.

13. Au fur et à mesure que les États exécutent le Programme 2030, il est indispensable que les droits et le bien-être des enfants, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables, restent au cœur des plans de développement, des cadres de suivi et d'allocations des ressources aux niveaux international, régional et infranational. Pendant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les rapports sur les enfants ont été établis en application de la résolution intitulée « Un monde digne de enfants ». Pendant la période consacrée aux objectifs de développement durable et au-delà, il est absolument nécessaire de continuer à inscrire les questions relatives aux enfants au cœur de l'élaboration des politiques et du budget en matière de développement durable.

B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

14. En 2015, la Somalie et le Soudan du Sud ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, attendue de longue date, portant ainsi à 196 le nombre d'États parties à la Convention. En mai 2016, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés avait été ratifié par 163 États. Le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pédopornographie a été ratifié par 173 États, tandis que 27 ont ratifié le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

15. En 2015, le Comité des droits de l'enfant a progressé dans sa réflexion autour de trois observations générales portant sur les droits des enfants à l'adolescence, le montant des dépenses publiques nécessaires à l'application des droits des enfants et les droits des enfants vivant dans la rue. Le Comité a décidé de collaborer avec le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille à l'élaboration d'observations générales sur les droits des enfants en situation de migration. Les deux premières observations générales devraient être adoptées en 2016. L'élaboration des observations générales sur les dépenses publiques a été complétée par la journée de débat sur les droits de l'enfant organisée tous les ans par le Conseil des droits de l'homme et qui, en 2015, a principalement porté sur la nécessité d'un meilleur investissement dans les droits de l'enfant.

C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants

16. La tendance à la baisse des flux d'aide observée dans les dernières années du XXe siècle s'est inversée au début du nouveau millénaire, le flux d'aide atteignant en 2013 le plus haut niveau jamais enregistré. La valeur totale de l'aide publique au développement a augmenté de 83 % en termes réels depuis 2000. Toutefois, l'aide aux pays les plus pauvres a continué à diminuer, accusant une baisse de 8 % en 2014 par rapport à 2013, hors allégements de la dette. Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont fourni un total de 131,6 milliards de dollars en 2015, ce qui représente une augmentation de 6,9 % en termes réels par rapport à 2014. Le montant net de l'aide publique au développement représentait, en 2015, 0,3 % du

revenu national brut des pays membres du Comité, ce qui est semblable à l'année 2014.

17. De récents partenariats et initiatives ont permis de faire progresser les droits de l'enfant. Parmi ceux-ci figurent notamment le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants; le nouveau fonds UNITLIFE visant à lutter contre la malnutrition infantile en Afrique; le Partenariat mondial visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants et une nouvelle alliance avec le Groupe de la Banque mondiale portant sur le développement du jeune enfant, dont le but est de faire une priorité mondiale de l'investissement dans les premières années de la vie. Le Partenariat programmatique mondial, qui comprend le Partenariat mondial pour l'éducation, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, a centré ses travaux sur l'élaboration de nouveaux modèles opérationnels et de nouveaux cadres stratégiques, dont beaucoup sont de plus en plus alignés sur les objectifs de développement durable. L'UNICEF, à lui seul, est actuellement engagé dans 71 de ces partenariats mondiaux et occupe un rôle de gouvernance pour 48 d'entre eux. Les efforts déployés pour appliquer les objectifs de développement durable et les débats actuels sur le lien entre les questions humanitaires et le développement ont donné un nouvel élan à la création de partenariats et de fonds associés, notamment en matière d'éducation dans les situations d'urgence. Un nouveau mécanisme de financement à des conditions favorables a été créé pour faire face au coût humain de la crise des réfugiés Syriens dans les pays à revenu intermédiaire tels que la Jordanie et le Liban.

D. Suivre les progrès

18. Lorsque les chefs d'États se sont réunis en 1990 à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants, ils n'avaient à leur disposition que très peu d'informations à partir desquelles établir des cibles visant à promouvoir la survie, la protection et le développement des enfants. Depuis lors, les nouveaux moyens développés ont permis de réunir et d'utiliser des données fiables et de qualité sur la situation des enfants à travers le monde.

19. L'expansion rapide des nouvelles méthodes d'enquêtes auprès des ménages, tels que l'enquête en grappes à indicateurs multiples, est à l'origine des récents progrès accomplis en matière de collecte de données sur les enfants. Au cours des 21 années qui se sont écoulées entre 1995, date à laquelle ce type d'enquête a été lancé, et 2016, plus de 300 enquêtes ont été menées dans plus de 100 pays, ce qui a permis de réunir des données sur un large éventail de thèmes concernant les enfants et les femmes. Les données réunies sur 42 pays lors du cinquième cycle d'enquêtes, qui a commencé en 2013, ont été utilisées pour l'évaluation finale des objectifs du Millénaire pour le développement et ont servi de données de référence pour l'élaboration des objectifs et des cibles de développement durable. Le sixième cycle d'enquêtes, qui commencera au dernier trimestre de 2016, devra permettre, à partir d'enquêtes menées sur un échantillon de ménages, de réunir les données nécessaires à l'établissement de la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

20. Les systèmes de collecte d'informations et d'interaction en temps réel ont été appliqués à grande échelle au cours de l'année écoulée. La plateforme de média

social U-Report compte désormais plus de 2,1 millions d'utilisateurs actifs dans 20 pays. Elle a permis, lors de la lutte contre le virus Ebola, de recevoir des informations en temps réel grâce à l'envoi de messages courts (SMS). Gouvernements et partenaires l'utilisent continuellement pour créer des flux d'informations en temps réel avec les jeunes. Les systèmes d'enregistrement des naissances à distance tels que T-Watoto en République-Unie de Tanzanie et Mobile Vital Records System en Ouganda ont permis d'augmenter sensiblement les taux d'enregistrement des naissances. Par exemple, en Ouganda, le taux d'enregistrement est passé de 37 % en 2013 à 60 % à la fin de 2014.

21. Comme cela a été signalé en 2015, le Système de suivi des résultats pour l'équité démontre la nécessité de concentrer les efforts en faveur des enfants les plus défavorisés. La collecte de preuves profite également des recommandations sur la régularité du suivi, publiées conjointement par les organismes des Nations Unies en 2014. En 2015, un webinaire sur le suivi en temps réel, animé par un groupe d'experts techniques de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial a été organisé en application du programme d'innovations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le webinaire s'adressait aux équipes de pays des Nations Unies élaborant actuellement leur plan-cadre, soit 25 pays au total.

E. Garantir la participation et la libre expression des enfants

22. Le Programme 2030 souligne l'importance de renforcer la participation des enfants dans les débats et les prises de décisions les concernant, en les désignant comme acteurs du changement. Cela passe par la promotion d'une participation constructive de tous les enfants à l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes, et au suivi des processus et des résultats aussi bien à l'école qu'aux niveaux local, infranational et national. En 2015, il y a eu une augmentation de 10 points de pourcentage du nombre de pays ayant mis en place aux niveaux local, infranational et national un mécanisme fonctionnel pour la participation des enfants à l'élaboration de programmes et plans de développement en faveur des enfants les plus marginalisés et défavorisés.

23. La participation des enfants peut notamment se faire par des mécanismes leur permettant d'interagir directement avec les décideurs ou en aidant les enfants et les adolescents à mener des recherches et à entreprendre des activités de plaidoyer en faveur de la promotion des droits de l'enfant. Au Brésil, par exemple, des groupes citoyens d'adolescents ont été créés pour influencer les politiques publiques relatives aux droits de l'enfant et 22 000 adolescents dans 800 municipalités ont participé à l'élaboration de plans d'action municipaux correspondant aux besoins et aux priorités locales. En Indonésie et au Népal, des réseaux d'information et des radios locales ont donné la parole aux jeunes afin qu'ils débattent de la situation des écoles et des services sociaux. En Jordanie, des adolescents ont participé à la gouvernance locale en se prononçant sur l'élaboration des plans des autorités locales et en veillant à ce que celles-ci s'acquittent de leurs responsabilités en donnant aux enfants et aux adolescents accès aux services dont ils ont besoin.

24. Les initiatives en matière de communication pour le développement ont également enregistré des résultats positifs en mobilisant des réseaux d'adolescents utilisant des méthodes et des plateformes innovantes. À titre d'exemple, les clubs

des messagers de la paix, soutenus par l'UNICEF, ont permis à 5 000 enfants associés aux forces ou groupes armés, de prendre part à des ateliers de formation à la gestion des conflits et à des ateliers de théâtre et de films participatifs, renforçant ainsi leur capacité à être des agents de la paix. Une évaluation de l'initiative a révélé qu'elle avait eu des retombées positives sur les adolescents, qui ont déclaré être plus motivés (28 %); vouloir montrer l'exemple au quotidien (20 %); vouloir participer activement à la promotion de la paix dans le contexte plus large de leur communauté locale (18 %); vouloir contribuer de façon constructive aux activités du club de la paix (16 %); être plus tolérants (10 %); avoir une meilleure acceptation de l'autre (10 %); ressentir une plus grande paix intérieure (10 %); être plus sensibilisés aux questions relatives à la paix (8 %); avoir un meilleur comportement à l'école (8 %).

25. En Ouganda, différentes activités ont été mises en place afin de lutter contre le chômage des jeunes ainsi que leur marginalisation, et d'aborder les questions relatives au rôle des jeunes au sein de leur famille et de leur milieu. Les jeunes ont notamment participé à des programmes de radio et à des groupes d'auditeurs, pris la parole dans le cadre d'un dialogue avec la communauté locale et pris part à des ateliers de théâtre participatif. Les adolescents ayant participé à ces activités ont affirmé se sentir davantage intéressés par les travaux menés avec d'autres groupes de jeunes et par l'action communautaire. Ils ont déclaré avoir pris conscience de l'importance de la transmission du savoir entre pairs et de la collaboration avec les dirigeants communautaires sur les questions concernant les jeunes. Dans le cadre de ces stratégies de communication pour le développement visant à améliorer la participation des enfants, des efforts sont réalisés pour lutter contre la discrimination à l'égard des enfants ainsi que leur marginalisation. Les résultats des efforts déployés ont été reflétés dans l'enquête menée au Monténégro. En effet, le pourcentage de la population reconnaissant qu'un enfant handicapé devrait pouvoir aller dans la même école que les autres enfants est passé de 35 % en 2010 à 76 % en 2015, ce qui représente un net progrès.

26. En partenariat avec le secteur privé, une initiative a été lancée dans le but de renforcer les capacités des adolescents et leur engagement civique. Cette initiative a été menée en Indonésie, au Monténégro, aux Philippines, en Zambie et au Kosovo, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU. Les enfants étaient invités à débattre de questions essentielles pour eux telles que les conflits, la tolérance, la réduction des risques de catastrophe, l'identité et la diversité.

III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines

A. Promouvoir une existence saine

27. Comme indiqué en 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le nombre absolu de décès par an dans cette classe d'âge ont diminué de plus de 50 % depuis 1990. Cela signifie que, en moyenne, 19 000 jeunes vies ont été sauvées chaque jour. Le taux annuel moyen de réduction de la mortalité chez les moins de 5 ans a plus que doublé, passant de 1,8 % dans les années 1990 à 3,9 % au cours de la période 2000-2015. Ce progrès accéléré a permis de sauver près de

100 millions d'enfants de moins de 5 ans au cours des 20 dernières années, dont 24 millions de nouveau-nés.

28. Pourtant, ce succès n'a pas été suffisant pour atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement de réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans entre 1990 et 2015. Au cours de cette période, 236 millions d'enfants dans le monde sont morts avant leur cinquième anniversaire. L'Afrique subsaharienne paye toujours le plus lourd tribut : dans cette région, 1 enfant sur 11 meurt toujours avant l'âge de 5 ans, ce qui est environ 15 fois supérieur à la moyenne des pays à revenu élevé. Des millions d'enfants n'ont toujours pas accès à des soins de qualité, aux campagnes de vaccination et aux produits d'importance vitale d'un coût abordable, tels que des antibiotiques, des sels de réhydratation orale et des médicaments contre le paludisme. En 2013, la pneumonie, la diarrhée et le paludisme ont été la cause d'environ un tiers de l'ensemble des décès des moins de 5 ans. À elle seule, la pneumonie est responsable de 13 % de tous ces décès.

29. Des approches plus innovantes sont en train d'être appliquées à plus grande échelle pour que les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés aient accès à des services de santé. Par exemple, plus des deux tiers des pays de l'Afrique subsaharienne mettent actuellement en place la prise en charge communautaire intégrée des cas de paludisme, de pneumonie et de diarrhée. L'efficacité de ces programmes permettant de sauver la vie des enfants est avérée. Toutefois, une initiative importante ne touche toujours pas de nombreux enfants pauvres et marginalisés : l'enregistrement des naissances. Dans bien des pays, la coordination entre les services de santé et les services d'enregistrement des naissances et les systèmes de gestion des données reste insuffisante, et exigera maintenant davantage d'efforts et d'investissements concertés.

30. Les décès néonatals représentent 44 % de l'ensemble des décès d'enfants de moins de 5 ans. En 2015, à peine plus de la moitié (52 %) des naissances dans les pays les moins avancés étaient accompagnées par un professionnel de santé qualifié, contre 32 % en 2000. À l'échelle mondiale, le nombre de femmes accompagnées par un professionnel qualifié lors de leur accouchement n'a que modestement augmenté, passant de 57 % en 1990 à 71 % en 2015. Les services de santé dispensés par des professionnels sont un élément clef de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Par ailleurs, la présence d'une personne qualifiée au moment de l'accouchement permet d'apporter immédiatement des soins au nouveau-né et de veiller à ce que l'allaitement maternel commence dans les minutes qui suivent la naissance. Preuve est faite que la meilleure manière de sauver la vie de la mère et du nouveau-né et de prévenir la mortinatalité est de faire en sorte que des services médicaux de grande qualité soient présents au moment de la naissance et que les bébés qui sont petits et malades soient mieux pris en charge.

31. Les pays peuvent mettre en place des services de ce type en s'assurant que leur plan national pour le secteur de la santé donne la priorité aux mesures fondées sur des données. Sous l'impulsion de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, et grâce à l'appui des partenaires, de grandes avancées ont été faites quant à la mise en œuvre du plan d'action « Chaque nouveau-né », qui vise à accélérer les progrès en matière de survie des nouveau-nés, 16 des 24 pays prioritaires ayant finalisé leur plan d'action avant la fin de l'année 2015.

32. Administrer les vaccins au moment opportun est essentiel pour sauver des vies. Fin 2015, 123 pays avaient atteint au moins 90 % de couverture nationale pour

la vaccination contre la rougeole et 130 contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, chez les enfants de moins d'un an. Fin 2015, 38 des 59 pays ciblés avaient éliminé le tétanos maternel et néonatal. Qui plus est, 14 millions de femmes en âge de procréer ont bénéficié des campagnes de vaccination contre le tétanos dans sept pays. Quinze pays ont renforcé leur chaîne d'approvisionnement nationale en vaccins grâce à une méthode efficace de gestion des vaccins.

33. L'éradication de la poliomyélite reste une priorité mondiale. À la fin de l'année 2015, 74 pays avaient intégré le vaccin polio inactivé à leurs activités de vaccination systématique. Le monde est en bonne voie de parvenir à l'éradication certifiée de la polio en 2019, avec le nombre le plus bas de cas d'infection par le poliovirus sauvage jamais enregistré. La poliomyélite ayant été déclarée éradiquée au Nigéria en 2015, il ne reste plus que deux pays où le virus reste endémique, l'Afghanistan et le Pakistan, qui ont eu le nombre de cas le plus bas jamais enregistré.

34. Dans le cadre de l'initiative « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », lancée en 2012, 55 pays ont procédé à un examen annuel en 2015. Il s'agissait notamment de renforcer les stratégies nationales en matière de santé, d'annoncer des cibles chiffrées et de mobiliser la société civile autour des objectifs de l'initiative. Le nombre de pays ayant créé un tableau de bord national pour suivre les progrès réalisés et renforcer les stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents est passé de 44 en 2014 à 46 en 2015.

35. Les partenariats mondiaux pour la santé, tels le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le Groupe de travail sur la diarrhée et la pneumonie, le partenariat Faire reculer le paludisme et Toutes les mères, tous les nouveau-nés, continuent d'orienter les changements de politique et les actions. En 2015, 64 des 75 pays prioritaires du Compte à rebours vers 2015 disposaient de plans de mise en œuvre chiffrés pour la santé maternelle, néonatale et infantile, contre 52 en 2014. À la fin de l'année 2015, 51 pays avaient élaboré, budgété et mis en œuvre un plan de communication sur la santé maternelle, néonatale et infantile, contre 43 l'année précédente.

36. Des enfants correctement nourris sont en meilleure santé et plus résistants aux maladies, et ont davantage de chances de survivre. En grandissant, ils ont de meilleures capacités d'apprentissage, devenant plus productifs et mieux armés pour participer et contribuer à la vie locale. Pourtant, le problème de la malnutrition sous toutes ses formes persiste. On estime que le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde a baissé par rapport à la ligne de base de 169 millions en 2010 pour atteindre 159 millions en 2014. En 2014, un peu plus de la moitié des enfants présentant un retard de croissance vivaient en Asie et plus d'un tiers en Afrique, où leur nombre augmente.

37. Souvent associé aux situations d'urgence, le fardeau que représente l'émaciation (malnutrition aiguë) pèse lourdement sur de nombreuses régions stables. On estime qu'en 2014, 50 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation et 16 millions d'émaciation grave. Selon les estimations, 68 % des enfants souffrant d'émaciation vivaient en Asie et près de 30 % en Afrique. À l'extrême opposé, 41 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids en 2014, contre 31 millions en 1990.

38. Dans le monde, des millions d'enfants continuent de souffrir de carences en oligoéléments, à l'origine de retards de croissance et du développement cognitif, d'un système immunitaire affaibli, de handicaps et de maladies, voire de décès. On estime que 29 % des enfants âgés de 6 à 59 mois issus de familles à revenu faible ou moyen présentent des carences en vitamine A. En outre, 43 % des enfants d'âge préscolaire et 29 % des femmes d'âge fertile souffrent d'anémie, souvent en raison d'une carence en fer.

39. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel d'améliorer la nutrition, paramètre qui a d'ailleurs été inclus au cadre d'indicateurs. Afin de répondre aux nombreux problèmes liés à la nutrition, qui touchent généralement les plus démunis, les spécialistes de la nutrition du monde entier s'efforcent de créer un environnement propice à l'application à grande échelle des programmes de nutrition. Fin 2015, 56 pays avaient rejoint l'initiative « Renforcer la nutrition », contre 48 au début de l'année 2014. Cette initiative appuie les mesures multisectorielles et coordonnées visant à appliquer à grande échelle les plans de nutrition fondés sur des données et chiffrés.

40. De nouvelles données sont venues confirmer l'importance de l'allaitement naturel et on estime que plus de 800 000 enfants et 20 000 mères pourraient être sauvés chaque année en augmentant le taux d'allaitement. Par ailleurs, l'allaitement naturel participe de manière essentielle au développement cérébral de l'enfant et à la prévention du surpoids et de l'obésité. Pourtant, seuls 39 % des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein.

41. La carence en iode est une cause répandue et évitable de la déficience cognitive. En introduisant du sel suffisamment iodé dans l'alimentation, on a considérablement réduit les carences en iode dans le monde. À ce jour, 75 % des familles dans le monde consomment du sel suffisamment iodé.

42. Pour les femmes en âge de procréer, l'enrichissement de grains céréaliers couramment consommés, tels que la farine de blé, la farine de maïs ou le riz, est un moyen important de prévenir les malformations et l'anémie. À ce jour, 85 pays sont dotés d'une législation imposant l'enrichissement d'au moins un grain céréalier moulu par procédé industriel. Pour les jeunes enfants, l'enrichissement de l'alimentation à la maison grâce à des oligoéléments en poudre est une approche plus ciblée, actuellement en place dans au moins 50 pays. C'est également un moyen prometteur de lutter contre l'anémie et d'améliorer la qualité du régime alimentaire.

43. En 2015, plus de 3 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère dans plus de 75 pays ont eu accès à un traitement. Ce nombre continue d'augmenter, mais il faudrait faire davantage pour étendre ces services dans le monde entier et garantir en parallèle des investissements soutenus pour prévenir la malnutrition au travers de programmes multisectoriels et tenant compte des risques.

44. Dans les pays les moins avancés, seuls 46 % des enfants reçoivent une alimentation d'appoint de manière suffisamment régulière. Seuls 20 % atteignent le seuil de ce qui constitue un régime alimentaire diversifié et 11 % de ce qui constitue un régime acceptable. Seul un tiers des pays les moins avancés les plus riches remplissent les conditions minimales d'un régime alimentaire diversifié pour les enfants âgés de 6 à 23 mois. Quelque 11,3 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié de mesures de nutrition spéciales en 2015.

45. En 2015, 17 millions d'enfants dans 64 pays ont reçu des repas scolaires. Ces derniers restent le principal filet de sécurité mis en place en coordination avec les autorités nationales. Les repas scolaires ont de nombreux avantages lorsqu'ils sont complétés de rations à emporter : ils permettent notamment de promouvoir et protéger l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles. Ils ont de plus un avantage nutritionnel puisqu'ils apportent aux enfants les oligoéléments nécessaires à leur apprentissage et développement cognitif. Un regroupement de réseaux de praticiens de l'alimentation scolaire de 23 pays africains a été mis en place en 2015 afin d'appuyer l'échange de connaissances, la recherche et les visites d'étude.

46. Afin de mieux harmoniser son travail dans le domaine de la nutrition et s'assurer qu'elle est capable de répondre aux objectifs visés, l'ONU a lancé l'Agenda mondial des Nations Unies pour la nutrition en 2015. Celui-ci vient compléter d'autres activités, notamment le travail du Réseau de l'ONU pour l'initiative « Renforcer la nutrition » et le Comité permanent de la nutrition.

47. Depuis 1990, 2,6 milliards de personnes ont eu accès à une source d'eau de boisson améliorée et 2,1 milliards à des services d'assainissement de base, grâce aux efforts collectifs des parties prenantes. Toutefois, en 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base (2,37 milliards) était presque le même qu'en 1990 (2,45 milliards). Le taux de la population bénéficiant de services d'assainissement adéquats reste en dessous de 50 % dans 47 pays. Bien que la proportion de la population faisant leurs besoins en plein air soit passée de 24 % à 13 % au cours de cette période, 946 millions de personnes continuent de le faire. La majorité des personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement se trouvent en Asie, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

48. La cible des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de moitié du pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable a été atteinte au niveau mondial, ainsi qu'au niveau national dans 147 pays. Toutefois, ce n'a pas été le cas du groupe des pays les moins avancés ou de l'Afrique subsaharienne. En 2015, 663 millions de personnes n'avaient pas accès à une source d'eau de boisson améliorée. Pourtant, entre 2000 et 2015, les plans sectoriels ont commencé à tenir compte de l'importance de la promotion de meilleures pratiques en matière d'hygiène, et des progrès ont été faits puisque davantage de personnes se lavent les mains au savon. Garantir la salubrité de l'approvisionnement en eau restait un défi, la durabilité étant une préoccupation majeure, en particulier en Afrique subsaharienne. D'une manière générale, l'accès adéquat à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) reste faible dans les établissements de santé et les écoles.

49. L'objectif de développement durable n° 6 porte sur la totalité du cycle de l'eau et comprend des cibles sur l'accès universel à l'eau potable ainsi que sur l'assainissement et l'hygiène, qui sont sensiblement plus ambitieuses que celles des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour apporter les services de base aux populations qui n'y ont pas accès et améliorer la qualité des services existants afin qu'ils respectent les normes et standards mondiaux en matière d'accessibilité, de disponibilité, de qualité et de coût, il faudra considérablement accélérer le rythme des progrès réalisés et multiplier par trois les niveaux actuels d'investissement. Il faudra également élaborer de nouvelles approches adaptées aux zones urbaines et établir de nouveaux partenariats avec le secteur privé afin de

mobiliser les ressources disponibles pour les enfants. Les débats sur le financement du développement suggèrent que bien que certains États à faible revenu et fragiles dépendent encore d'une aide extérieure, la majorité du financement supplémentaire devrait venir de ressources nationales, notamment des investissements du secteur privé dans l'initiative WASH.

50. En 2014, le développement du jeune enfant est entré concrètement dans les objectifs de développement mondiaux. En 2015, l'une des plus importantes réalisations concernant l'apprentissage précoce a été de faire du développement du jeune enfant et de l'apprentissage précoce (ou préparation à la scolarité) une cible distincte, avec des indicateurs intégrés aux objectifs de développement durable. En 2015, 45 % des pays avaient un programme d'apprentissage précoce adapté ainsi que des centres préscolaires sûrs et protecteurs, et pouvaient compter sur la participation des parents et de la communauté à l'élaboration des programmes, contre 31 % en 2013. Le pourcentage de pays dans lesquels les services de garde et d'éducation pour la petite enfance étaient sûrs et à l'écoute des enfants est passé de 28 % en 2014 à 40 % en 2015.

51. En Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, l'appui aux gouvernements a particulièrement bien fonctionné puisque le pourcentage de pays disposant de politiques d'apprentissage précoce efficaces et de programmes d'apprentissage précoce de qualité est passé de 50 % en 2013 à 86 % en 2015. Des progrès importants ont également été constatés dans les régions dont le niveau de référence est très bas. Par exemple, en Asie du Sud, en 2015, 38 % des pays ont indiqué que leurs politiques et programmes d'apprentissage précoce étaient efficaces, alors qu'ils n'étaient que 14 % en 2013.

B. Dispenser un enseignement de qualité

52. En 2015, l'adoption des objectifs de développement durable a marqué le choix d'une approche novatrice et ambitieuse pour l'éducation. L'objectif n° 4, sur l'éducation, concerne tous les niveaux, du préscolaire au tertiaire, et porte sur l'enseignement de la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur l'égalité et les acquis à tous les niveaux. Les objectifs représentent le passage d'une approche axée sur l'accès à l'éducation à une approche intégrant l'égalité dans l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement et l'apprentissage. Ce changement a été motivé par le fait que bien trop d'enfants n'ont pas accès à une éducation de qualité.

53. Depuis 2000, d'importants progrès ont été faits en matière d'éducation dans tous les pays, notamment les pays à revenu faible et intermédiaire (tranche inférieure). Le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés a quasiment été divisé par deux depuis 2000 et on estime que ce sont 34 millions d'enfants supplémentaires qui sont allés à l'école. Le taux de scolarisation net a augmenté d'au moins 20 % entre 1999 et 2012 dans 17 pays, dont 11 en Afrique subsaharienne.

54. Toutefois, le monde n'a pas atteint l'objectif du Millénaire pour le développement d'un enseignement primaire universel et 59 millions d'enfants (1 sur 11) en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés. Parmi eux, 30 millions vivent en Afrique subsaharienne et 10 millions en Asie du Sud et de l'Ouest. Jeunes adolescents compris, on estime à 124 millions le nombre d'enfants n'ayant jamais

été scolarisés ou en abandon scolaire. Les inégalités en matière d'éducation ont augmenté, les enfants défavorisés étant ceux qui en pâtissent le plus en raison de la pauvreté, de leur sexe, des conflits, de leur ethnicité, du travail des enfants et du handicap. Les enfants les plus pauvres ont quatre fois plus de risques d'être non scolarisés que les enfants les plus riches.

55. Un enseignement préscolaire de qualité est essentiel pour poser les bases solides dont ont besoin les enfants pour entrer à l'école à l'âge qui convient, y rester et s'épanouir dans l'apprentissage. Aujourd'hui, on estime que 184 millions d'enfants participent à des programmes d'enseignement préscolaire, soit une augmentation de près de deux tiers depuis 1999. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que tous les enfants aient accès à l'éducation : seul un enfant sur cinq bénéficie d'un enseignement préscolaire dans les pays en développement. Les enfants issus des familles les plus pauvres sont particulièrement désavantagés, car ils ont jusqu'à 10 fois moins de chances d'avoir accès à une quelconque structure de garde ou d'éducation préscolaire que ceux issus des familles les plus riches. Il reste des obstacles à la mise en œuvre et l'application à grande échelle de programmes de qualité, notamment l'investissement insuffisant des autorités dans l'enseignement préscolaire, la faiblesse des capacités et de la demande sociales pour ce type d'enseignement, et l'absence d'autres modèles d'apprentissage précoce qui seraient fondés sur des données.

56. Depuis 1999, le nombre de pays dans lesquels moins de 90 filles sont scolarisées pour 100 garçons est passé de 33 à 16. Toutefois, dans près d'un tiers des pays, les taux de scolarisation entre garçons et filles au primaire demeurent différents. Selon les estimations, deux fois plus de filles que de garçons ne seront jamais scolarisées. En Afrique subsaharienne, 16,7 millions de filles ne sont pas scolarisées, dont 9,3 millions qui ne mettront jamais les pieds dans une salle de classe. En Asie du Sud et de l'Ouest, 80 % des filles non scolarisées ont peu de chances de commencer l'école, contre à peine 16 % des garçons. Les filles vivant dans des pays touchés par un conflit ont deux fois moins de chances d'être scolarisées que celles vivant dans un pays en paix.

57. Dans le monde, le taux de scolarisation dans les établissements secondaires de premier cycle est passé de 71 % en 1999 à 85 % en 2012, l'augmentation la plus importante étant en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Mais des inégalités lors du passage du primaire au secondaire persistent. La réduction de l'écart entre les sexes au niveau secondaire a été encore plus lente : seuls 48 % des pays devraient parvenir à la parité des sexes en 2015. La pauvreté et la situation géographique se combinent souvent avec le sexe pour créer de profondes inégalités à l'intérieur des pays. Si la tendance actuelle se poursuit, il faudra attendre 2111 pour que les filles les plus pauvres d'Afrique subsaharienne finissent le premier cycle du secondaire (2051 pour les filles les plus riches et 2090 pour les garçons les plus pauvres). En Afrique subsaharienne, si 75 % des filles commencent l'école primaire, seuls 8 % d'entre elles poursuivent leur cursus et terminent le secondaire.

58. Les données sur les enfants handicapés sont incomplètes et de piètre qualité, mais on sait que ces enfants représentent l'un des groupes les plus marginalisés et n'ont généralement pas les mêmes chances d'aller à l'école que les autres. Selon des enquêtes auprès des familles, près de la moitié des enfants handicapés, en moyenne, et jusqu'à 90 % d'entre eux dans certains pays en développement, ne sont pas scolarisés.

59. Garantir une éducation et un apprentissage de qualité pour tous reste l'un des éléments les plus importants du programme de développement à ce jour. On estime que 250 millions d'enfants n'atteignent pas le primaire ou y entrent sans avoir acquis les connaissances de base en lecture, écriture et mathématiques. Ce chiffre montre que si le nombre d'enfants scolarisés a fortement augmenté depuis 2000, les résultats en termes de qualité et d'acquis n'ont pas été ceux escomptés. Les enfants des régions défavorisées des pays pauvres sont encore plus à la traîne. Dans ces pays, on estime qu'entre 25 et 75 % des enfants ne savent pas lire, même après plusieurs années passées à l'école. Dans les pays d'Afrique de l'Est, les enfants des familles les plus pauvres ont au moins une année scolaire de retard par rapport aux enfants des familles les plus riches.

60. Pour améliorer les acquis, il faut une action concertée en faveur de systèmes solides et d'un environnement d'apprentissage de qualité, grâce à des politiques et des normes établies sur la base de données et appuyées par les ressources adéquates. En 2015, les données (des pays aidés par l'UNICEF) ont révélé que 51 % des pays disposaient de systèmes d'évaluation de l'apprentissage efficaces, en particulier pour les premières années d'école, ce qui représente une augmentation de 42 % par rapport à 2013.

61. Les enseignants ont une grande incidence sur l'apprentissage des enfants, mais, dans de nombreux pays, il y a une pénurie chronique d'enseignants bien formés, motivés et soutenus par les autorités. Selon des estimations récentes, il faudrait 25,8 millions d'enseignants dans le monde pour que chaque enfant ait accès à l'enseignement primaire en 2030. Dans un tiers des pays, moins de 75 % des enseignants sont formés selon les normes nationales, et dans les pays à faible revenu, ils doivent gérer, en moyenne, une classe de 43 élèves.

62. La multitude de facteurs empêchant les enfants défavorisés d'accéder à un enseignement de qualité signifie que les systèmes éducatifs doivent être innovants et répondre aux besoins de tous les enfants. Dans de nombreux pays dans lesquels la langue d'enseignement n'est pas celle parlée à la maison, l'ethnicité est dans les faits l'un des grands obstacles à l'éducation. Les mesures prises en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie de l'Est et dans le Pacifique pour surmonter ces obstacles ont permis d'améliorer les acquis scolaires, venant ainsi enrichir les données attestant de l'efficacité de ces approches. Pour les jeunes adolescents, les programmes d'enseignement de compétences pratiques et d'apprentissage socio-émotionnel ont joué un rôle clef dans le renforcement du bien-être, de la santé physique, de la participation et de la sécurité des filles et des garçons, en particulier ceux issus des communautés les plus vulnérables.

63. De vastes efforts devront être déployés si on veut améliorer les acquis scolaires des filles : il faudra notamment inclure dans les plans pour le secteur de l'éducation des stratégies tenant compte des disparités entre les sexes, améliorer le maintien à l'école primaire et accompagner les élèves lors du passage du primaire au secondaire. Il est également essentiel de créer un environnement sûr et protecteur. La violence sexiste à l'intérieur et autour des écoles est un autre obstacle important à l'éducation, en particulier pour les filles, ce qui a des conséquences néfastes sur la manière dont elles vivent leur scolarité. De concert avec leurs partenaires, les organismes des Nations Unies soutiennent des mécanismes visant à prévenir la violence sexiste à l'école ainsi que la violence à l'encontre des enfants de manière générale, et à lutter contre ces phénomènes.

64. En 2015, les conflits, les catastrophes naturelles et autres crises ont touché 462 millions d'enfants et de jeunes dans 35 pays, dont 75 millions ont dû interrompre leur scolarité. D'après les prévisions, en 2018, la moitié des personnes les plus pauvres et la majorité des enfants non scolarisés devraient vivre dans des contextes fragiles et touchés par des conflits. Au cours des dernières années, l'inquiétude quant à la recrudescence des attaques contre des écoles et des enfants a grandi.

65. Pourtant, l'éducation reçoit moins de 2 % de l'aide humanitaire, qui arrive souvent trop tard et est insuffisante pour régler les problèmes. Face à un déficit de financement annuel estimé à 8,5 milliards de dollars, les spécialistes de l'éducation dans le monde entier ont lancé un fonds nommé « L'éducation ne peut attendre : un fonds monétaire pour l'éducation en situations d'urgence », au Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016. Ce fonds devrait jouer un rôle central dans la fourniture plus efficace de services d'éducation, grâce à des mesures mieux coordonnées qui permettront de relever de nombreux défis politiques, financiers et opérationnels.

66. Le manque de financement, national ou étranger, du secteur de l'éducation reste un obstacle majeur à une éducation égalitaire et de qualité pour tous les enfants. Bien que ce secteur soit financé principalement par des ressources nationales, celles-ci ne représentent en moyenne que 4 % du produit national brut dans les pays à faible revenu. Depuis 1999, la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation a peu varié, la moyenne mondiale étant de 13,7 %. Les répercussions de la crise économique mondiale et le manque d'intérêt accordé à l'éducation par les donateurs extérieurs ont également entraîné une diminution de 10 % des ressources depuis 2009, créant un déficit de financement annuel estimé à 39 milliards de dollars. Les ressources diminuant, les sources non traditionnelles de financement du développement ont gagné en importance, mais davantage doit être fait pour appliquer cette pratique au secteur de l'éducation.

67. Plus importante encore est la nécessité de distribuer plus équitablement les ressources, de manière à ce que les enfants les plus pauvres et défavorisés, qui auraient le plus à gagner de ces financements, reçoivent la plus grande part de l'aide publique. Dans la plupart des pays, c'est l'inverse qui est vrai : les enfants appartenant au quintile le plus riche reçoivent cinq à dix fois plus de ressources scolaires (manuels ou enseignants, par exemple) que le enfants appartenant au quintile le plus pauvre. Dans les pays à faible revenu, 46 % en moyenne des ressources publiques consacrées à l'éducation vont aux 10 % d'élèves qui sont les plus éduqués. Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), ce taux est de 26 %, et pour les pays de la tranche supérieure et à revenu élevé, de 13 %.

C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

68. Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de la protection de l'enfance. En 2015, on a enregistré plus de 9,7 millions de naissances dans 54 pays et 123 ont indiqué avoir mis en place un système d'enregistrement des naissances gratuit, universel et continu. Les initiatives de prévention de la violence armée ont touché plus de 3,6 millions d'enfants et de jeunes âgés de 10 à 24 ans, contre 2,2 millions en 2014. Ce sont plus de 5,6 millions d'enfants qui ont échappé au travail grâce à un ou plusieurs programmes d'éducation, de protection sociale ou de

protection de l'enfance mis en place dans 30 pays, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2014. Plus de 2 000 communautés dans 14 pays, soit 5 millions de personnes, ont indiqué avoir abandonné les mutilations et ablations génitales féminines en 2015, alors qu'on en comptait 1 000 dans 9 pays en 2014. Pour ce qui est de la réforme de la protection de remplacement pour les enfants, comme la désinstitutionalisation, 61 pays ont indiqué disposer d'une politique conforme aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, soit trois fois plus qu'en 2014.

69. En 2015, 30 pays ont renforcé leurs plans ou stratégies nationaux de lutte contre le mariage d'enfants, dont neuf qui ont élaboré des plans d'action chiffrés (alors qu'ils étaient respectivement 18 et 5 en 2014). Une fois terminée, la première phase du programme mondial de l'UNICEF et du FNUAP visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants pourrait permettre de toucher directement, d'ici à fin 2019, dans 12 pays cibles, 2,5 millions de filles qui risquent d'être mariées ou le sont déjà. Grâce au partenariat avec l'Alliance mondiale des travailleurs dans les services sociaux, des mesures conjointes sont prises pour renforcer les travailleurs, dans le cadre plus général de la mise en place de systèmes nationaux de protection de l'enfance.

70. Pour ce qui est de la violence en ligne, l'initiative #WeProtect a été lancée dans 17 pays clefs de six régions du monde afin de renforcer la capacité des gouvernements, de la société civile et des acteurs du secteur privé à lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne. Grâce à un travail de promotion mondial et national, en 2015, 127 pays ont interdit les châtiments corporels à l'école (122 en 2014).

71. Ce sont 122 pays qui ont bénéficié d'un appui à la mise en place de systèmes de protection de l'enfance par l'élaboration ou l'application d'une législation, de politiques et de normes, accompagnées d'un renforcement de la fourniture directe de services. De plus en plus, la priorité est de créer des liens entre les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Au moins 40 pays ont indiqué avoir renforcé leur système de protection de l'enfance en 2015, et au moins 35 ont indiqué disposer d'une législation en la matière conforme aux normes internationales ou plus complète encore.

72. En 2015, des initiatives psychosociales ont permis d'aider 3,1 millions de filles et garçons dans 68 pays, notamment grâce à la fourniture d'espaces adaptés aux enfants et aux activités menées auprès des communautés et dans les écoles. Près de 2 millions de filles, garçons et femmes dans 39 pays ont été informés sur un vaste ensemble de questions touchant à l'atténuation des risques, à la prévention et aux mesures à prendre en matière de violence sexiste en situation d'urgence. Plus de 2,8 millions de filles et de garçons dans 15 pays ont été sensibilisés au danger des mines. Environ 32 000 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ont bénéficié d'une protection de remplacement adaptée, et au moins 25 % des enfants dans 30 pays touchés par des crises ont été réunis avec leur famille ou les personnes s'occupant d'eux. Presque 10 000 enfants ont été libérés des forces armées ou de groupes armés, au moins 70 % d'entre eux recevant une aide à la réintégration.

73. En ce qui concerne les importants mouvements de population en Europe, notamment l'afflux massif d'enfants réfugiés (non accompagnés et séparés de leur famille) en provenance de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, des espaces adaptés aux enfants ont été créés dans six centres d'accueil et de transit où,

fin 2015, 81 000 enfants avaient bénéficié d'un appui émotionnel et psychologique et d'une aide à la gestion du stress, de services de regroupement familial, ainsi que d'activités ludiques et éducatives. En Croatie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie, 57 515 enfants risquant d'être victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont pu bénéficier de ces espaces sûrs et de messages les informant des risques associés à la traite.

74. L'adoption de la résolution 2225 (2015) du Conseil de sécurité a marqué une avancée majeure dans la lutte contre l'augmentation inquiétante du nombre d'enlèvements d'enfants dans des États fragiles et des situations de crise humanitaire. Grâce à cette résolution, les parties à un conflit armé impliquées dans des enlèvements d'enfants répondront davantage de leurs actes. L'UNICEF continue d'appuyer la mise en œuvre de plans d'action visant à prévenir et éliminer les violations graves commises contre des enfants dans les conflits armés, les sept pays concernés par la campagne « Nous sommes des enfants, pas des soldats » ayant signé des plans d'action à cet égard.

D. Lutter contre le VIH/sida

75. Les investissements stratégiques réalisés dans la lutte contre le VIH et le sida continuent de produire des résultats concrets, entretenant l'optimisme et l'espoir de mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030. Un total de 36,9 millions de personnes dans le monde sont porteuses du VIH, dont 2,6 millions sont des enfants âgés de moins de 15 ans. Le nombre de nouvelles infections à VIH a diminué de 35 % par rapport à 2000 et le nombre de décès liés au sida a chuté de 42 % depuis le pic enregistré en 2004.

76. Sur les 22 pays prioritaires du Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie : 2011-2015, 21 confiaient progressivement l'administration des traitements antirétroviraux à des fournisseurs de soins de santé autres que des médecins; et dans 11 de ces pays, au moins 80 % des services de soins prénatals dans des zones ciblées proposaient ce traitement. Dans les situations de crise humanitaire, 59 % des femmes enceintes ciblées porteuses du VIH recevaient un traitement continu pour prévenir la transmission mère-enfant, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2014. À l'appui de l'égalité des sexes, 13 des 38 pays prioritaires du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont entrepris d'examiner leur politique de lutte contre le VIH dans l'optique de la problématique hommes-femmes, avec le soutien du programme.

77. D'importants progrès ont été enregistrés dans la proportion des femmes enceintes vivant avec le VIH qui reçoivent des antirétroviraux pour empêcher la transmission du virus à leur enfant. Le traitement antirétroviral le plus efficace est désormais administré à 73 % des femmes enceintes vivant avec le VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et a permis de prévenir 1,3 million de nouvelles infections chez les enfants depuis 2000.

78. Malgré des progrès continus dans la lutte contre le VIH et le sida, des disparités et inégalités persistent au détriment des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes, des mères et des adolescents. Fin 2015, seuls 31 % des enfants infectés dans le monde recevaient un traitement antirétroviral, contre 42 % des

adultes porteurs du virus. Le sida est désormais la première cause de décès chez les adolescents en Afrique.

79. Le taux de mortalité dû au sida et l'augmentation du taux d'infection au VIH chez les adolescents sont particulièrement préoccupants. Les populations les plus à risque sont les filles, les adolescents homosexuels ou bisexuels, les adolescents transgenres, les adolescents toxicomanes et les enfants âgés de 10 à 17 ans et victimes d'exploitation sexuelle. Bien souvent leur maladie n'est jamais diagnostiquée parce qu'ils craignent des répercussions légales et sociales s'ils cherchent à s'informer, à bénéficier de programmes de prévention ou à se faire tester. En 2015, à Nairobi, l'UNICEF et ONUSIDA ont lancé l'initiative « All In to #EndAdolescentAIDS », en présence du Président kenyan. D'ici à 2020, le but de cette initiative est de réduire de 75 % le nombre de nouvelles infections à VIH chez les adolescents et de 65 % les décès imputables au sida chez les adolescents, et d'en finir avec la stigmatisation et la discrimination.

80. Être en mesure de répondre aux besoins des principaux groupes d'adolescents reste à la fois un problème énorme et un objectif à atteindre. Il faut pour cela intensifier les efforts de sorte que les adolescents s'engagent de manière soutenue, disposent de toutes les informations nécessaires et changent de comportement.

IV. Perspectives d'avenir

81. Pour une bonne prise en compte du Programme 2030, d'importants changements devront s'opérer à la fois dans les activités des gouvernements et de leurs partenaires, et dans leur mode d'exécution. Il faudra donc chercher à établir des partenariats stratégiques avec l'ensemble du système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile pour répondre de manière intégrée aux autres priorités du bien-être des enfants mises en avant par le Programme, notamment le changement climatique, l'urbanisation, le déplacement de populations, la transition démographique et les difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans la deuxième décennie de leur vie.

82. Les multiples difficultés auxquelles se heurtent les enfants exigent des nombreux partenaires, notamment la société civile et le secteur privé, qu'ils soient créatifs. L'intensification du dialogue avec le public dans tous les types de contextes nationaux va aider à mobiliser un éventail d'acteurs plus divers, en particulier de groupes et de mouvements, en vue d'apporter des services aux enfants les plus défavorisés du monde et de contribuer à une responsabilisation accrue des États et des partenaires de l'ONU eu égard à l'obtention de meilleurs résultats pour les enfants.

83. Le quinzième anniversaire en 2017 du document « Un monde digne des enfants », à la suite de l'adoption en 2015 des objectifs de développement durable et d'autres accords mondiaux majeurs, sera l'occasion de revoir comment le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 peut porter une attention particulière à la réduction des inégalités chez les enfants. L'élan suscité par ces accords mondiaux est une chance d'améliorer le bien-être des enfants que l'on se doit de saisir. C'est le seul moyen de parvenir à l'objectif ambitieux d'« Un monde digne des enfants ».

84. Malgré des perspectives incertaines, les possibilités d'un changement majeur n'ont jamais été aussi grandes. Ayant pris un nouvel engagement, le monde a les connaissances et les moyens pour supprimer les obstacles immenses qui empêchent les enfants de réaliser leur potentiel et d'exercer leurs droits. Faute de mesures ambitieuses dans les domaines du développement durable, de l'aide humanitaire et des changements climatiques, la promesse de progrès que représentent les nouveaux accords risque de se transformer en tragédie pour les plus jeunes. S'il veut atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, le monde doit venir en aide aux enfants les plus défavorisés.